

Division des personnels enseignants  
DPE1 – Gestion du bureau des carrières  
Jury académique 1<sup>er</sup> degré  
Affaire suivie par :  
Marie-Gabrielle MANCEL  
Tél : 01 64 41 26 92  
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2010 relatif aux modalités d'évaluation des maitres contractuels ou agréés à titre provisoire ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maitres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les arrêtés rectoraux portant nomination des intéressés en qualité de professeur des écoles stagiaires ;
- Vu les propositions du jury académique en date du 24 novembre 2021,

## Arrête

### Article 1 :

Sont admis et titularisés après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les étudiants fonctionnaires stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de la fin de la durée statutaire du stage, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et des conditions de diplômes requises. La date de titularisation sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels.



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

### **Article 3 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil, les inspectrices d'académie – directrices académiques des services départementaux de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne et l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 décembre 2021

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

## ANNEXE

Jury académique du 24 novembre 2021

Etudiants fonctionnaires stagiaires admis  
dans le corps des professeurs des écoles

DEPARTEMENT	CIVILITE	NOM D'USAGE	NOM DE FAMILLE	PRENOM	VOIE DE CONCOURS
77	Madame	OSMAN MOUSSA	OSMAN MOUSSA	SADIA	CONCOURS EXTERNE 2020
93	Madame	ABDOU	ABDOU	SOUOI	CONCOURS EXTERNE 2019
93	Madame	GODEFROY-KPRIE	GODEFROY	EDWIGE	CONCOURS EXTERNE 2020
93	Madame	LOUNADI	LARBES	LEILA	CONCOURS EXTERNE 2020
93	Madame	MAKOURI CHAABI	MAKOURI	SOUAD	CONCOURS EXTERNE 2019
93	Madame	NALLIAH	NALLIAH	AKALYAH	CONCOURS EXTERNE 2020
93	Monsieur	ROY BENGHANEM	BENGHANEM	KEVIN	CONCOURS EXTERNE 2020
94	Monsieur	BRACHET	BRACHET	PAUL	3EME CONCOURS 2019
94	Madame	POCCACHARD	MAULET	MARINE	CONCOURS EXTERNE 2020
93 Privé	Madame	COHEN	MELLOUL	SARAH	2ND CONCOURS 2019
94 Privé	Madame	HADDAD	HADDAD	ILANA	CONCOURS EXTERNE 2019